



intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

ÉCOLE SECONDAIRE DE
MIRABEL
2015-2016



À l'école secondaire Mirabel, on dit NON à l'intimidation

TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SITUATION	P.3
PRIORITÉS 2015-2016	P.4
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2015-2016	P.5
MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE	P.6
PROTOCOLE D'INTERVENTION	P.7





L'intimidation et la violence à l'école

Portrait de la situation

Les mesures de préventions prises pour l'année 2014-2015:

- * Continuité du Soutien au Comportement Positif
- * Augmentation du partenariat avec le policier-éducateur
- * Conférence prévention intimidation auprès de l'ensemble des élèves par Louis-Philippe Thibault
- * Mise en place d'affiches pour dénoncer l'intimidation
- * Réajustement du courriel de dénonciation.
- * Augmentation du nombre de caméras de surveillance dans l'école
- * Réajustement des caméras de surveillance extérieure

Rapport annuel :

Plusieurs interventions ont été faites mais les situations étaient plutôt des conflits et non de l'intimidation. Sur les quelques cas qui ont été qualifiés d'intimidation, la majorité des comportements ont cessé après les interventions.

Quelques cas seulement ont nécessité des suspensions externes et des rencontres avec le policier-éducateur.

Seulement une situation a été signalée à la Commission Scolaire.



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

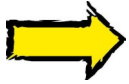


NOS PRIORITÉS ÉCOLE 2015-2016 SERONT:

- P1 Créer un milieu sécurisant où le **respect**, la **responsabilité** et l'**engagement** seront les valeurs mises de l'avant;
- P2 Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance de répondre rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- P3 Éduquer les témoins et les amener à percevoir la défense de la victime comme un geste favorable;
- P4 Optimiser les moyens qui favoriseront la dénonciation.

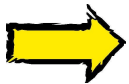
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2015-2016

Activités de sensibilisation et de prévention en fonction des priorités ciblées



Programme de Soutien au Comportement Positif

Dès le début de l'année 2013-2014, le système SCP a été mis en place à l'école secondaire de Mirabel. Parmi les valeurs prônées, celle de **respect** est au premier plan. Les comportements attendus sont modélisés aux élèves et encouragés lorsqu'ils sont reproduits par ces derniers. Les comportements allant à l'encontre de cette valeur sont repris et punis au besoin.



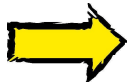
Charte d'engagement

Une charte d'engagement de bonne conduite sera affichée dans chaque locaux et sera présentée lors de la conférence sur l'intimidation.



Conférence Samuel Bricaul

Il y aura une conférence sur l'intimidation par Samuel Bricaud avec la possibilité d'un engagement récompensé par un roman de sa série « Le dernier des immortels ». (secondaire I)



Conférence sur la cyber-intimidation

Le service de police de Mirabel viendra faire un atelier de sensibilisation avec le 1er cycle afin de les outiller face aux médias sociaux et la cyber-intimidation tout en mettant l'accent sur les dangers de propager des propos ou des photos sur le Web.



Les témoins ont un rôle à jouer

Tous les élèves de la première secondaire sont rencontrés lors d'un atelier de sensibilisation sur la violence et l'intimidation. Les élèves sont amenés à réaliser l'importance d'agir en bon citoyen et d'intervenir afin de faire cesser des situations d'intimidation dont ils pourraient être témoins. Plusieurs nouveaux panneaux sont affichés à cet effet.



MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE

Dépister :

Les observations faites par le personnel de l'école et les incidents de violence et d'intimidation sont consignés dans le profileur. L'analyse de données permet ensuite de planifier et d'appliquer des interventions ciblées.

Dénoncer :

Adresse internet ***intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca*** est inscrite dans l'agenda et affichée dans des endroits stratégiques de l'école. La boîte courriel sera consultée quotidiennement.

Les dénonciations peuvent se faire auprès de n'importe quel adulte dans l'école le tout demeurera confidentiel.

Évaluer:

- ◆ Évaluation de la plainte afin de choisir l'intervention appropriée, selon l'intensité, la fréquence, la constance et la persistance des gestes de violence et la détresse de **l'élève qui est victime**. S'agit-il d'intimidation, de harcèlement, de violence, etc.?
- ◆ Consultation du profileur et du dossier d'aide particulière des élèves impliqués.
- ◆ Rencontre de soutien auprès de l'élève victime.
- ◆ Évaluation du dossier de **l'élève qui intimide** (gravité, récurrence, déni, empathie, etc.).
- ◆ Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.

Qu'est-ce que la MIC?

La MIC utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.

Cette méthode s'appuie sur le déséquilibre des forces en jeu dans les situations d'intimidation, en travaillant séparément auprès des suspects et des victimes. Le travail se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait émergence d'un minimum d'empathie envers la victime de la part de l'agresseur.

L'approche est basée sur des principes psychologiques reconnus et s'inspire de la dynamique des groupes. Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux.¹

intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

Dans tous les cas, une assistance rapide aura lieu à la suite d'une divulgation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION



Étape 1 : Intervention pour un premier évènement (prévention universelle)

1^{er} intervenant

- ◆ Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en terme clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- ◆ Envoyer l'intimideur au local de retrait.
- ◆ Inscrire les évènements dans le Profileur.
- ◆ Apporter le support nécessaire à l'intimidé et au témoin s'il y a lieu.
- ◆ Communiquer les évènements au 2^{ième} intervenant (TES de niveau).

2^e intervenant

- ◆ Faire la lumière sur la situation.
- ◆ Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.
- ◆ Communiquer avec les parents en évitant de révéler l'identité de l'autre élève impliqué.
- ◆ Inscrire les évènements dans le Profileur afin de clore la situation.



Étape 2 : Intervention pour un deuxième évènement (prévention ciblée)

Répétition du comportement : S'inscrit après une intervention de niveau 1 ayant eu cours auprès de l'élève qui malgré les interventions posées répète le comportement inapproprié, et ce, à l'égard de la même victime ou d'une autre.

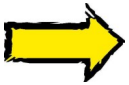
1^{er} intervenant

- ◆ Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en terme clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- ◆ Envoyer l'intimideur au local de retrait.
- ◆ Inscrire les évènements dans le Profileur.
- ◆ Apporter le support nécessaire à l'intimidé et au témoin s'il y a lieu
- ◆ Communiquer les évènements au 2^{ième} intervenant (TES de niveau).

2^e intervenant

- ◆ Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- ◆ Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- ◆ Convoquer les parents pour une rencontre.
- ◆ Proposer des mesures d'aides et des ateliers d'apprentissages sociaux ou focus group, afin de soutenir l'élève en vue d'une correction de son mauvais comportement.
- ◆ Inscrire les évènements dans le portail ou outil Web afin de clore la situation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION



Étape 3: Intervention pour un troisième évènement (prévention dirigée)

Comportement grave ou fréquent.

1^{er} intervenant

- ◆ Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en terme clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- ◆ Envoyer l'intimidateur au local de retrait.
- ◆ Inscrire les évènements dans le portail ou outil Web (profileur).
- ◆ Apporter le support nécessaire à l'intimidé et au témoin s'il y a lieu
- ◆ Communiquer les évènements au 2^{ème} intervenant (TES de niveau et responsable de l'encadrement).

2^e intervenant

- ◆ Proscrire le comportement en imposant une sanction liée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- ◆ Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- ◆ Convoquer les parents pour une rencontre.
- ◆ Signaler le cas au service municipal de police
- ◆ Référer à des ressources externes¹ au besoin.
- ◆ Inscrire les évènements dans le portail ou outil Web afin de clore la situation.



Rôle du 1^{er} intervenant

- ◆ Mettre un terme à la situation
- ◆ Agir/Apporter support nécessaire
- ◆ Laisser des traces de la situation

→ intimidé
→ témoin
→ intimidateur

Rôle du 2^e intervenant

- ◆ Établir le niveau d'intervention
- ◆ Appliquer le protocole établi